Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200013266-20240325-D202404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 오토랑니다니QUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni à la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Date de séance: 25/03/2024

Date de convocation: 12/03/2024

Nombre de délégués : 30 Ayant pris part au vote : 17 Procuration : 00

Présents : 17

Absents excusés : 04 Absents : 09

> Secrétaire de séance : Mme Isabelle LEROY

Présents (17), MIGNOT Alain, LEROY Isabelle, POUTEAU Denis, HIEAUX Françoise, MAURESA Stéphane, PEDRONO François, MARIE Jacques, BRIERE Patrice, DESHAYES Yves, POTTIER David, FESQUET Christelle, BARDEAU Emmanuel, ROUMIER François représenté par son suppléant WILLOT Guy, BIGNON Christophe, ENOS Jacques, JOUBERT Jean-Nicolas, CAPON Jean-Pierre ainsi que son suppléant LEGROS Jean-Pierre.

Absents excusés (04): DUTOT Alain, GERVAIS Guy, GIVONE Maxime, SOETAERT Philippe,.

Absents (09): DESMONTS Jean-René, RENAUDIN Mickaël, AUNAY Marc, Régine CURZYDLO, CHEVALLIER Michel, LEMONNIER Yves, COTHIER Florence, ROUSSELIN Gérard, ALLAIN André

Pouvoir (00):

<u>Etaient également présents</u>: Tiphaine MORIN (secrétaire), Fabien MARIE (chargé de mission), Cédric GAHERY et Tom LEVALLOIS (techniciens de Rivière), Sandie ALBIACH (technicienne bocage).

DELIBERATION 2024/04

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU 2023

Le Comité Syndical,

après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200013266-20240325-D202404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	225 (225 073,34
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (599 485.25 - 542 622.77)	999	56 862,48
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1682	168 210,86
Solde d'execution de la section d'investissement $F = D + E$	51(51 081,11
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (399 763.95 - 341 559.23)	582	58 204,72
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	. 2-	-7 123,61
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (23 392.00 - 116 852.00)	7 66-	-93 460,00

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)

-42 378,89

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	42 378,89
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	0,11
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	182 694,34
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

